

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 21 AVRIL 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-et-un avril, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le quatorze avril deux mille seize, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Christine JANODET- Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Christine JANODET, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

Jean-François CHAZOTTES - Stéphanie BARRÉ - Hamide KERMANI - Nathalie BESNIET - Pascal PERRIER - Imène BEN CHEIKH - Farid RADJOUH - Marilyne HERLIN - Paul FAROUZ - Alain GIRARD - Thierry ATLAN - Jacqueline MARCONI.

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

Christian DE BARROS - Dahmane BESSAMI - Pierre STOUVENEL - Monique KUCINSKI - Geneviève BONNISSEAU - Josiane DAUTRY - Maribel AVILES CORONA - Malikat VERA - Christian BRISSEPOT - Patrick BOURGEOIS - Eddy JOURDE - Karine BETTAYEB - Sana EL AMRANI - Marco PISANU - Line ASSOGBAVI - Lyonel CROS - Denis REYNAUD.

ETAIENT REPRESENTES

Hind BENAINI représentée par Christine JANODET
Frank-Eric BAUM représenté par Jean-François CHAZOTTES
Brahim MESSACI représenté par Lyonel CROS
Mariane CIMINO représentée par Marco PISANU

ABSENTE NON REPRESENTEE

Azhour BOUARNI

1 – Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Imène BEN CHEIKH ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction. Elle l'a acceptée.

Christophe JOSEPH, Directeur général des services de la Ville, qui assistait à la séance, a été désigné adjoint à titre d'auxiliaire.

2 - Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Adopté à l'unanimité.

3 - Compte rendu des décisions prises par la Maire en vertu de la délégation de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales donnée par le Conseil municipal par délibération du 17 avril 2014 en application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

Lyonel CROS pose des questions sur les décisions 084 et 0106, et Marco PISANU pose une question sur la décision 0154.

4 - Communications de la Municipalité.

« Bonsoir,

Avant de commencer notre ordre du jour, je souhaite vous donner quelques informations.

En premier lieu j'ai la tristesse de vous faire part de la disparition de Jean DELARUE, notre ancien collègue, qui est décédé à l'âge de 95 ans, le 28 mars dernier.

Jean DELARUE a été élu d'Orly pendant 36 ans. Son premier mandat remonte à 1953 avec François BOIDRON comme maire.

Ceux qui l'ont connu se souviennent d'un élu très apprécié des Orlysiens pour sa culture, son ouverture et son écoute.

Jean DELARUE était un vétéran du Parti Communiste Français. Dès 1941 il adhère au Parti Communiste. Refusant le STO (le Service du Travail Obligatoire) il s'engage dans la résistance.

De son long passage dans notre ville nous nous souviendrons d'un homme qui a consacré sa vie aux services des autres et particulièrement au service des plus humbles pour qu'ils accèdent à la culture et à l'éducation.

Alain GIRARD a représenté la municipalité lors de la cérémonie d'inhumation le 1^{er} avril.

Je vous propose de respecter une minute de silence afin de lui rendre un dernier hommage.

Je vous remercie.

Je souhaite revenir sur l'inauguration de la place Gaston VIENS. Dans un premier temps la date symbolique du 8 mai avait été retenue en accord avec la famille. Le 18 février nous avons délibéré pour donner le nom de Gaston Viens à l'actuelle place du Fer à Cheval.

Finalement, la cérémonie est reportée au samedi 17 septembre 2016.

En effet Yann VIENS accepte, à présent, la proposition qui lui avait été faite de nommer un équipement public « Gaston Viens ».

Ce sera l'occasion d'honorer la mémoire et l'œuvre de Gaston VIENS en changeant la dénomination à la fois de la place du Fer à Cheval mais également, si vous en êtes d'accord, de donner le nom de Gaston VIENS au Centre administratif municipal.

Nous aurons l'occasion de délibérer sur cette nouvelle proposition.

Revenons maintenant rapidement sur quelques événements depuis le Conseil municipal du 24 mars 2016.

Samedi 26 mars

Près de 2000 enfants ont participé à la chasse aux œufs dans le Parc du Grand Godet.

Samedi 2 avril

Le Conseil de la Vie Associative d'Orly, co-animé par Monique KUCINSKI et Philippe DAOUT, s'est réuni en assemblée plénière.

Jeudi 7 avril

Jacqueline MARCONI a réuni le Conseil de quartiers Ouest.

Ce même jour, nous avons organisé, à Orly, le Séminaire des Maires du Territoire (le T12), un moment important dans la construction politique de notre nouveau Territoire.

Vendredi 8 et samedi 9 avril

La salle de spectacle du Centre culturel était pleine pour les deux très belles soirées de la Scène Hip-Hop.

120 danseurs des associations ou des ateliers municipaux d'Orly se sont emparés du plateau de notre salle de spectacle pour faire vivre les danses urbaines. La direction artistique était assurée par Jacques FARGEAREL chorégraphe de la Compagnie du Sillage en résidence à Orly.

J'en profite pour signaler que, de plus en plus, le Centre culturel est un lieu majeur de l'expression artistique des jeunes Orlysiens et de leurs associations mais que c'est également un lieu important de rencontres entre générations. C'est notamment le cas avec les spectacles, comme les Fourberies de Scapin, programmés en journée pour un public scolaire et en soirée pour que les jeunes reviennent avec leurs parents.

Maintenant quelques rapides informations sur des événements à venir :

Dimanche 24 avril

Commémoration au Monument aux morts pour la Journée Nationale du souvenir de la Déportation.

Dimanche 8 mai

Nous nous retrouverons pour la commémoration du 71^{ème} Anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945.

A partir du 10 mai et jusqu'au 2 juillet

Pendant 2 mois le Centre culturel fera la place aux pratiques amateurs avec les associations, les écoles et les équipements municipaux.

Avant de passer à l'ordre du jour, je souhaite remercier très chaleureusement les Orlysiens et les services de notre ville qui ont permis que notre ville obtienne sa première fleur au Concours régional 2015 des Villes et Villages fleuris.

Geneviève BONNISSEAU nous représentait à la cérémonie officielle de remise de la fleur.

Nous serons tous d'accord pour dire que la ville est belle quand elle est fleurie. Le chemin est donc ouvert pour concourir pour une deuxième fleur. Nous pouvons ensemble relever ce défi ! ».

Madame la Maire propose ensuite d'aborder l'ordre du jour :

5 - Désignation des membres du Conseil municipal de la commune d'Orly qui siègeront à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de la Métropole du Grand Paris.

La majorité municipale a présenté Nathalie BESNIET, titulaire et Christine JANODET, suppléante.

Suite à un vote à bulletins secrets, elles ont été désignées par 27 voix pour.

Marco PISANU, candidat titulaire et Mariane CIMINO, candidate suppléante, ont obtenu 6 voix pour.

Un bulletin blanc a été trouvé dans l'urne.

Sont désignées pour siéger à la CLETC en tant que titulaire, Madame Nathalie BESNIET et en tant que suppléante Madame Christine JANODET.

6 - Convention cadre d'utilisation de l'abattement Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans le quartier prioritaire de la politique de la ville d'Orly.

Adopté à la majorité (4 voix contre (dont 1 pouvoir) du groupe Une nouvelle Ere pour Orly).

7 - Cession au profit de Madame et Monsieur ALPHONSE d'un local à usage d'habitation et de commerce, sis 37 avenue de l'Aérodrome (parcelle V 162).

Adopté à la majorité (6 voix contre : 2 voix (dont un pouvoir) du groupe Agir pour Orly et 4 voix (dont un pouvoir) du groupe Une nouvelle Ere pour Orly).

8 - Autorisation donnée à l'établissement de servitudes de passage dans le cadre du projet immobilier situé à l'angle de la rue du Commerce et de la rue du Plat d'Étain.

Adopté à la majorité (2 abstentions (dont un pouvoir) du groupe Agir pour Orly).

9 - Participation financière de la Ville aux surcoûts liés à la dépollution et au désamiantage de la parcelle cadastrée section F, numéro 85, située rue des Chaudronniers, au profit de la SCI MIRABEAU 47.

Adopté à la majorité (2 voix contre (dont un pouvoir) du groupe Agir pour Orly et 4 abstentions (dont un pouvoir) du groupe Une nouvelle Ere pour Orly).

10 - Demandes de subvention pour l'installation de la Radio Frequency Identification (RFID) dans la médiathèque municipale.

Adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Lyonel CROS, au nom du groupe Agir pour Orly, pose deux questions :

Question n°1 : « Sur l'ensemble des nouvelles constructions de logements, livrées en 2015, combien de ces logements ont-ils été bénéficiés aux Orlysiens inscrits sur liste d'attente ? Merci de nous indiquer le nombre de logements livrés en 2015 ainsi que le nombre d'Orlysiens en attente d'un logement sur Orly au 21 avril 2016 ».

Madame la Maire apporte la réponse suivante :

« Nous n'avons pas eu de nouveaux logements locatifs sociaux livrés en 2015. Début 2016, 2 résidences ont été livrées : la Résidence Irène Joliot-Curie qui compte 41 logements dont 34 PLUS et 7 PLAI et la résidence Louis Aragon qui en compte 40 en PLUS CD. Sur ces 81 logements, 9 sont encore en cours d'attribution. 45 logements ont été attribués à des Orlysiens soit 62,5 %.

Sur ces 72 attributions, voici la ventilation par désignataire :

- la Préfecture a attribué 11 logements à des Orlysiens et 5 à des non Orlysiens,
- la ville en a attribué 10 à des Orlysiens et 4 à des non Orlysiens,
- VALOPHIS a attribué 22 logements à des Orlysiens et 4 à des non Orlysiens (pour des raisons de rapprochement avec l'emploi),
- le 1% a attribué 1 logement à des Orlysiens et 9 à des non Orlysiens,
- le Conseil départemental a attribué 1 logement à des Orlysiens et 5 à des non Orlysiens.

A noter que parfois, certains sont non Orlysiens mais travaillent sur la ville ou reviennent à Orly après l'avoir quittée.

Pour répondre à la deuxième question de votre première question, 1520 Orlysiens sont actuellement en attente d'un logement. D'où la nécessité de construire des logements, d'offrir des parcours résidentiels pour tous et dans tous les quartiers de la ville ».

Question n°2 : « Les ralentisseurs, de type « dos d'âne » ou de type trapézoïdal, sont nombreux sur notre ville. Certains de nos concitoyens semblent penser qu'ils représentent l'arme absolue pour lutter contre la vitesse sur nos routes. Considérant que les ralentisseurs ne doivent être installés que dans un cadre bien précis, prenant en compte un certain nombre de critères objectifs, nous souhaiterions connaître les critères que la municipalité vérifie avant chaque installation. Merci de nous indiquer, le nombre de ralentisseurs installés sur notre ville au 21 avril 2016, dont le nombre de type « dos d'âne » et le nombre de type trapézoïdale, ainsi que le prix moyen de l'installation d'un ralentisseur de type « dos d'âne » et celui d'un ralentisseur trapézoïdal ».

Madame la Maire lui répond :

« Monsieur CROS, pour l'installation de ralentisseurs, la ville se conforme au décret du 27 mai 1994 relatif aux caractéristiques et aux conditions de réalisation des ralentisseurs de type dos d'âne ou de type trapézoïdal.

A savoir que les ralentisseurs ne peuvent être implantés qu'accompagnés d'une signalisation de limitation de vitesse à 30 km/h et que les ralentisseurs de type trapézoïdal comportent obligatoirement des passages piétons.

Nous installons ce type d'aménagements par exemple aux abords des écoles, ou dans des voies où la vitesse constatée est excessive.

A ce jour, la ville compte exactement 2 coussins berlinois, 49 carrefours surélevés, 37 dos d'âne ou gendarmes couchés, et 18 trapézoïdaux avec passages piétons intégrés. Soit au total 106 aménagements de type ralentisseurs réalisés depuis environ une quinzaine d'année. Un dos d'âne coûte environ 4500 euros HT et un trapézoïdal 8500 euros HT car il y a nécessité de créer deux avaloirs d'un côté. Je souligne que pour partie ces dispositifs ont été réalisés à l'occasion de réfection de chaussée donc sans coût supplémentaire pour la ville ».

La séance est levée à 21H45.

La secrétaire de séance

Imène BEN CHEIKH



La Maire d'Orly

Christine JANODET

